



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°10
Séance du 12 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le **12 avril à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Dominique VIOT
Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à Aurélien BERRY
Roger RIBOLLET

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elise AUCLAIR a été nommée secrétaire de séance.

N° 10 : Adoption du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 de la commune a été réalisée par le Receveur Municipal de Chatillon sur Chalaronne, Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes du Receveur Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,**
- **Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,**
- **Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2023**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT